



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

Provisoire

10028^e séance

Vendredi 31 octobre 2025, à 10 heures

New York

Présidents : M. Nebenzia/Mme Evstigneeva (Fédération de Russie)

Membres :	Algérie	M. Gadouri
	Chine	M. Geng Shuang
	Danemark	Mme Lassen
	États-Unis d'Amérique	Mme Shea
	France	M. Dharmadhikari
	Grèce	Mme Balta
	Guyana	Mme Benn
	Pakistan	M. Ahmad
	Panama	M. Alfaro de Alba
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	Mme MacNaughtan
	Sierra Leone	M. Kanu
	Slovénie	M. Žbogar
	Somalie	M. Ibrahim

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'accompagner S. E. M. Željko Komšić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil j'invite S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/678, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la Grèce.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Danemark, France, Grèce, Guyana, Pakistan, Panama, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2795 (2025).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Balta (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce se félicite de l'adoption à l'unanimité aujourd'hui par le Conseil de sécurité de la résolution 2795 (2025), qui renouvelle pour une période de 12 mois le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, EUFOR-Althea. Depuis sa création en 2004, l'EUFOR Althea a joué un rôle indispensable pour préserver la sécurité et la stabilité en Bosnie-Herzégovine, ainsi que dans toute la région. Nous remercions tous les membres du Conseil de leur soutien tout au long de ce processus.

L'avenir de la Bosnie-Herzégovine est étroitement lié à l'Union européenne. La déclaration de Thessalonique de 2003 exprime un engagement ferme en faveur de la perspective européenne des Balkans occidentaux, qui reste d'actualité. Elle fait fond sur la promotion de valeurs et de principes démocratiques communs en faveur de la paix, de la réconciliation, des relations de bon voisinage, de la stabilité et de la prospérité dans la région.

L'EUFOR-Althea est une illustration claire et tangible de cet engagement de longue date de l'Union européenne envers la Bosnie-Herzégovine et la région. Cette opération contribue à créer un environnement sûr et sécurisé pour les citoyens de Bosnie-Herzégovine, en donnant des garanties et en jouant un rôle de dissuasion, tout en aidant à créer les conditions nécessaires pour renforcer la confiance et l'unité,

malgré les défis qui restent à relever. La Grèce a toujours contribué à cette opération depuis qu'elle a été mise en place. Notre engagement à promouvoir la paix et la stabilité dans notre voisinage immédiat est indéfectible et sans équivoque.

La Grèce réaffirme son appui sans faille à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et à ses institutions. Le trentième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton, que nous célébrons cette année, confirme l'importance de cet accord historique, qui a jeté les bases de la stabilité et de l'unité en Bosnie-Herzégovine, et par conséquent en Europe du Sud-Est. Nous saluons le dernier rapport du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, conformément à son mandat.

Nous réaffirmons fermement que la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'ordre constitutionnel et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine doivent être pleinement respectés. Nous saluons l'évolution récente et positive de la situation dans le pays, qui peut ouvrir la voie à une désescalade et à un dialogue sincère entre tous les acteurs politiques. Il est essentiel de renoncer aux discours qui divisent et aux incitations à la sécession pour renforcer la confiance et encourager les efforts de réconciliation. Tous les partis politiques et les parties prenantes concernées doivent œuvrer de concert, dans un esprit de compréhension mutuelle et dans le respect de l'état de droit, pour renforcer la structure institutionnelle de la Bosnie-Herzégovine.

La Grèce est convaincue que l'intégration du pays au sein de l'Union européenne garantira la stabilité et la prospérité de l'ensemble de ses citoyens et citoyennes. La décision du Conseil européen de mars 2024 d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Bosnie-Herzégovine marque une étape importante sur cette voie. Les deux entités de Bosnie-Herzégovine doivent maintenir leur engagement ferme à faire avancer les réformes et le processus d'adhésion à l'Union européenne, en mettant l'accent sur les conditions préalables qui restent à remplir pour la présentation du cadre de négociation du pays. La nomination d'un négociateur en chef par les autorités de l'État est également une mesure cruciale et nécessaire en vue de la tenue de la première conférence intergouvernementale entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine.

L'unité et la stabilité politique du pays, dans le plein respect de son indépendance et de sa personnalité internationale en tant que pays unique, uni et souverain, sont incontestables et constituent un acquis obtenu de haute lutte au cours des 30 dernières années. La Grèce continuera d'appuyer la Bosnie-Herzégovine dans son engagement soutenu en faveur de la démocratie, de l'état de droit, de la paix et de la stabilité, dans l'intérêt de ses citoyens et citoyennes et de toute la région.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons la bienvenue à M. Željko Komšić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'aux représentants de la Croatie, de la Serbie et de l'Union européenne, qui nous font l'honneur de leur présence aujourd'hui.

Le Panama estime que, près de 30 ans après la signature de l'Accord de paix de Dayton, il y a lieu de reconnaître que, malgré les tensions politiques et des incidents isolés, la paix continue de régner en Bosnie-Herzégovine. En ces temps de complexité croissante, cette réalité, dont il faut se réjouir, vient nous rappeler que les institutions et les mécanismes créés dans le cadre de l'Accord de Dayton, y compris celui du Haut-Représentant, continuent de démontrer leur efficacité pour favoriser la stabilité et la résilience et prévenir un retour au conflit. À cet égard, le Panama souligne le rôle capital joué par l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, récemment renouvelée, qui est un facteur clef de cette stabilité. Sa présence reste une garantie donnée à la population dans son ensemble et permet d'éviter une résurgence de l'instabilité dans le pays.

En ce qui concerne la situation politique dans le pays, nous saluons le travail des institutions judiciaires et de la Commission électorale centrale, qui se sont révélées

cruciales pour le maintien du respect de l'état de droit et de l'ordre constitutionnel dans le pays. Le Panama suivra de près les élections qui se tiendront le mois prochain en Republika Srpska, ainsi que les élections législatives prévues pour 2026, et a bon espoir qu'elles seront libres, régulières et transparentes. À cet égard, nous appelons respectueusement toutes les forces politiques du pays à y participer de manière responsable et dans un esprit démocratique, en accordant la priorité à l'intérêt national et au bien-être collectif au-delà de toute divergence.

Dans le même temps, nous exprimons notre préoccupation face à la persistance des discours séparatistes et à toute tentative visant à saper le cadre de l'Accord de Dayton. Ces propos incendiaires ne font que menacer la paix et éroder la confiance entre les communautés. La rhétorique négationniste, qui non seulement déshonore la mémoire des victimes du génocide de Srebrenica, mais entrave également la réconciliation, est particulièrement alarmante. Le Panama condamne fermement ces formes d'expression.

En ce qui concerne les rapatriés, la consolidation de la paix ne dépend pas seulement de la force des institutions, mais aussi de la nécessité de veiller à ce que chaque personne, sans distinction daucune sorte, puisse vivre dans un environnement exempt de discrimination et que chaque famille actuellement déracinée puisse rentrer chez elle dans la dignité et la sécurité.

Le Panama réaffirme son appui indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine, telles qu'établies dans l'Accord de Dayton. Nous exprimons également notre soutien à son processus d'intégration dans l'Union européenne, qui lui donne la possibilité d'approfondir les réformes, de renforcer le dialogue et de consolider une stabilité régionale durable.

Certes, les défis subsistent, mais le fait que la paix continue de régner en Bosnie-Herzégovine démontre à l'ensemble de la communauté internationale la force et l'importance du dialogue et du multilatéralisme. Le Panama appelle tous les dirigeants politiques à respecter non seulement la lettre mais aussi l'esprit de l'Accord de Dayton et à continuer de choisir la coopération plutôt que l'affrontement.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation salue la présence de S. E. M. Željko Komšić, Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la participation des délégations de l'Union européenne, de la Serbie et de la Croatie à la séance d'aujourd'hui.

À l'approche du trentième anniversaire de la signature de l'Accord de paix de Dayton, la Bosnie-Herzégovine a pu éviter de retomber dans un conflit armé, mais la stabilité politique reste un objectif difficile à atteindre. Au cours de la période considérée, de graves menaces ont pesé sur les institutions démocratiques de la région. Même si le conflit a été largement confiné au domaine politique, de telles remises en cause de l'Accord ont des conséquences politiques et institutionnelles.

Nous nous faisons l'écho du sentiment exprimé par le Haut-Représentant selon lequel les articles de l'Accord ne sont pas facultatifs et que sa garantie n'est pas une question de choix. Cet accord historique, obtenu au prix de tant d'efforts, définit les obligations minimales que toutes les parties doivent respecter.

Parallèlement, et de manière plus positive, les événements organisés pour commémorer le trentième anniversaire du génocide de Srebrenica se sont déroulés dans une atmosphère de dignité et de respect. Le respect de toutes les victimes et de toutes les personnes rescapées est une condition préalable à la réconciliation. Dans ce contexte, ma délégation souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, nous condamnons toutes les actions contraires à l'Accord de paix de Dayton, qui fournit un cadre vital pour la paix et la stabilité. Le non-respect de décisions de justice, dont nous avons été récemment témoins, tout comme la voie

sécessionniste sur laquelle certains se sont engagés nous préoccupent tout particulièrement, car cela risque de miner la confiance du public et de menacer la stabilité régionale. L'état de droit est fondamental pour les institutions de la Bosnie-Herzégovine et toutes les décisions de justice doivent être respectées. Toutes les parties doivent éviter les mesures unilatérales ou les discours qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays. Nous espérons que les élections qui se tiendront le 23 novembre en Republika Srpska seront libres, régulières et pacifiques.

Deuxièmement, nous réaffirmons notre ferme appui à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la stabilité régionales. Nous sommes fermement convaincus que l'évolution récente de la situation justifie l'approbation à l'unanimité par le Conseil de sécurité du renouvellement de son mandat ce matin. Son rôle dans la maîtrise des armements, par le biais de vérifications et d'inspections, est plus vital que jamais dans cet environnement de sécurité tendu.

Troisièmement, la République de Corée soutient pleinement l'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans l'Union européenne. Les réformes politiques, budgétaires et institutionnelles ont renforcé l'état de préparation du pays. Le processus d'adhésion à l'Union européenne, choisi par les citoyens, ne doit pas être compromis par des intérêts partisans à court terme.

La République de Corée se tient fermement aux côtés de la Bosnie-Herzégovine. Sa souveraineté et son intégrité territoriale doivent être respectées. Un an avant les élections législatives de 2026, le pays doit trouver un moyen de sortir de l'impasse politique dans laquelle il se trouve. Il faudra pour cela faire preuve du courage politique commun à tous les faiseurs de paix de l'histoire.

Pour terminer, nous gardons l'espoir que la Bosnie-Herzégovine pourra tourner la page des chapitres les plus sombres de son passé et avancer vers un avenir pacifique et prospère.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je salue la présence de S. E. M. Željko Komšić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, et la participation des représentants de la Serbie, de la Croatie et de l'Union européenne à la séance d'aujourd'hui.

Depuis le début de l'année, le procès du dirigeant de la Republika Srpska devant un tribunal de Bosnie-Herzégovine a provoqué des divisions politiques persistantes et avivé les tensions interethniques, ce qui préoccupe vivement la Chine.

À la lumière de la situation actuelle, je voudrais formuler quelques observations.

Premièrement, l'aggravation des tensions ne sert les intérêts d'aucune partie en Bosnie-Herzégovine, compte tenu de l'instabilité politique persistante à laquelle le pays est confronté. Les défis sociaux, notamment le ralentissement de la croissance économique, l'inflation élevée, l'exode de la main-d'œuvre et la hausse du chômage, font que la situation économique et sociale globale reste sombre. La Chine espère que les deux entités, les trois groupes ethniques et tous les partis politiques en Bosnie-Herzégovine placeront les intérêts du pays et de son peuple au-dessus de tout, feront preuve de retenue, régleront leurs différends par des moyens pacifiques et s'efforceront de parvenir rapidement à la stabilité politique et sociale, créant ainsi des conditions favorables au développement national et permettant à la population de vivre dans la paix et la prospérité.

Deuxièmement, nous devons nous persévérer dans la recherche des solutions inclusives dans le cadre d'un dialogue constructif. Les relations ethniques dans les Balkans sont complexes et ont été influencées par les circonstances historiques.

Dans l'ensemble, l'Accord de Dayton de 1995 a joué un rôle important pour promouvoir une coexistence harmonieuse entre les différents peuples. Arrangement spécial obtenu durant une époque exceptionnelle, cet accord n'est pas en mesure de prévoir ou de régler tous les problèmes rencontrés dans le cadre du processus de paix, de réconciliation et de développement en Bosnie-Herzégovine. La clef pour venir à bout de ces questions réside dans la tolérance mutuelle entre tous les peuples, le règlement des différends par le dialogue et la recherche conjointe de solutions.

Troisièmement, la destinée de la Bosnie-Herzégovine doit être déterminée par son propre peuple. Depuis un certain temps, le Haut-Représentant Schmidt invoque fréquemment ce qu'on appelle les « pouvoirs de Bonn ». Or non seulement ils n'ont pas contribué à régler les conflits ou les divisions entre les groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine, mais ils les ont exacerbés, plongeant le pays dans une situation politique toujours plus inextricable. Le système du Haut-Représentant et les pouvoirs de Bonn ne peuvent pas s'imposer comme des arrangements à long terme, et encore moins permanents. En définitive, les questions relatives à la Bosnie-Herzégovine doivent être décidées par son propre peuple.

Quatrièmement, nous devons tirer les enseignements de l'histoire si nous voulons éviter que de telles tragédies ne se reproduisent. La résolution de l'Assemblée générale proclamant la Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide commis à Srebrenica en 1995 (résolution 78/282 de l'Assemblée générale) a suscité une vive controverse en Bosnie-Herzégovine, et les pays de la région et États Membres concernés y ont également opposé de fortes objections. Imposer des mesures de suivi dans le cadre de l'ONU ne fera qu'exacerber les tensions ethniques, entraver le processus de réconciliation entre la Bosnie-Herzégovine et ses voisins dans la région et compromettre la paix et la stabilité dans les Balkans, voire dans toute l'Europe.

La position de la Chine sur la question de la Bosnie-Herzégovine est cohérente et claire. Nous respectons la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que le droit de son peuple de décider de son avenir. Nous encourageons les trois principaux peuples à poursuivre le dialogue et la consultation afin de favoriser le développement national et d'améliorer le bien-être de la population, ce qui leur permettra de préserver conjointement la stabilité sociopolitique du pays. La Chine salue le rôle constructif joué par les pays de la région, comme la Serbie et la Croatie, pour sauvegarder la sécurité et la stabilité en Bosnie-Herzégovine, et elle se félicite du renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. La Chine reste déterminée à développer des relations amicales avec tous les peuples de Bosnie-Herzégovine et continuera de jouer un rôle constructif pour préserver la paix et la stabilité dans le pays et promouvoir la sécurité de la région.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à souhaiter la bienvenue à notre séance à S. E. M. Željko Komšić, Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine. Nous saluons aussi la participation des représentants de la Croatie, de la Serbie et de l'Union européenne à la présente séance.

Depuis quelques mois, la Bosnie-Herzégovine se heurte à des difficultés politiques et constitutionnelles marquées par des tensions croissantes, une paralysie institutionnelle, une dialectique radicale et la promotion d'arguments sécessionnistes. Si la situation politique interne reste tendue, nous sommes soulagés que ces tensions n'aient pas dégénéré en une situation plus grave qui aurait nui à la paix et au calme dans le pays et à ses frontières.

L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, associé à l'architecture de gouvernance et aux institutions d'État prévues à l'Accord et dans la Constitution du pays, reste la pierre angulaire de la paix, de la stabilité et du progrès.

Personne ici n'a oublié l'histoire complexe et tragique de la région qui a mené à la signature de l'Accord. Nous sommes donc convaincus que le meilleur moyen d'instaurer une paix durable, une stabilité pérenne et un progrès et un développement soutenus pour tous les peuples de Bosnie-Herzégovine est d'adhérer aux principes fondamentaux consacrés par l'Accord et la Constitution de l'État.

Le Pakistan entretient des liens fraternels et chaleureux avec la Bosnie-Herzégovine et son peuple. Nous réaffirmons notre appui résolu à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Bosnie-Herzégovine et sommes fermement opposés à toute rhétorique ou action qui chercherait à y porter atteinte de quelque manière que ce soit. Nous prenons note de l'annonce de la tenue de l'élection présidentielle en Republika Srpska. Nous espérons que cette élection se déroulera dans le calme. Nous restons préoccupés par l'emploi d'une rhétorique incendiaire pour attiser les tensions dans le pays. L'histoire tragique de la région nous rappelle que la haine nationale, ethnique et religieuse, qui sème la discorde et l'intolérance, peut avoir d'effroyables conséquences. Nous exhortons donc tous les acteurs politiques à faire preuve de prudence et à agir de manière responsable.

Comme nous l'avons dit par le passé, la Bosnie, État souverain, a le droit de décider elle-même de ses partenariats et des voies de son intégration dans les organisations régionales, politiques et économiques. Nous appuyons les aspirations du pays à cet égard. Un dialogue constructif, prospectif et inclusif entre tous les acteurs et entités politiques permettra au processus de réformes internes de continuer de progresser. Le Pakistan a voté pour la résolution que nous venons d'adopter (résolution 2795 (2025)), qui proroge le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. Nous reconnaissons le rôle positif de cette mission dans la promotion de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Un dialogue et une coopération fondés sur la confiance et la conciliation mutuelles conduiront assurément à un avenir plus radieux, empreint de prospérité partagée et de paix durable en Bosnie-Herzégovine et dans la région.

M. Ibrahim (Somalie) (*parle en anglais*) : Avant tout, je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que la Fédération de Russie, de la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la présidence du Conseil ce mois.

Nous saluons la participation de la Bosnie-Herzégovine, et en particulier de S. E. M. Željko Komšić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine. Nous prenons également acte de la présence des représentants de la Serbie, de la Croatie et de l'Union européenne.

La Somalie se félicite que le Conseil de sécurité ait renouvelé pour une période de 12 mois l'autorisation accordée au mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea). Composante de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, l'EUFOR-Althea joue un rôle crucial dans les efforts d'appui et de stabilisation en Bosnie-Herzégovine. Les travaux du Conseil concernant la Bosnie-Herzégovine traduisent un attachement commun à la paix et la stabilité dans les Balkans occidentaux. Nous reconnaissons que, si l'Accord-cadre général reste la pierre angulaire de la paix, la période considérée a été marquée par de graves difficultés politiques et structurelles. Nous réaffirmons avec force notre conviction qu'un dialogue inclusif et la recherche du consensus sont impératifs pour une paix durable. Nous encourageons toutes les parties à utiliser les cadres constitutionnels existants pour surmonter les difficultés par le biais d'un dialogue constructif. La force de stabilisation dirigée par l'Union européenne continue de jouer un rôle stabilisateur positif pour entretenir un environnement sûr, propice au dialogue et au développement.

Ma délégation souhaite mettre en avant trois priorités. Premièrement, il faut appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix, qui reste le socle

de la stabilité. Deuxièmement, il convient d'encourager un dialogue inclusif reflétant les intérêts de toutes les communautés. Troisièmement, il faut continuer d'appuyer de manière constructive la trajectoire de développement de la Bosnie-Herzégovine, y compris ses aspirations européennes.

Le rôle de la communauté internationale reste un rôle de soutien et de facilitation. Des solutions durables doivent être trouvées par consensus entre toutes les parties prenantes, dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine.

Pour terminer, ma délégation réaffirme être déterminée à travailler avec toutes les parties au service d'une société pacifique, inclusive et multiethnique en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes convaincus que, grâce à des interactions constructives et à un respect renouvelé pour l'Accord-cadre, il sera possible d'obtenir des résultats positifs.

M. Gadouri (Algérie) (parle en arabe) : Je tiens tout d'abord à saluer la présence de S. E. M. Željko Komšić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des représentants de la Serbie, de la Croatie et de l'Union européenne.

L'Algérie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2795 (2025), qui renouvelle pour 12 mois le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, EUFOR-Althea.

Notre séance d'aujourd'hui se tient dans un contexte marqué par une évolution de la situation politique en Bosnie-Herzégovine qui, même si elle présente de nombreux défis, offre également des possibilités pour préserver l'unité et l'intégrité du pays. Nous tenons à souligner que la persistance des divergences et des tensions politiques ne fera que nuire aux efforts déployés par le pays pour consolider ses structures politiques et économiques, et ne fera qu'accroître l'instabilité et creuser les divisions entre les acteurs politiques. Dans ce contexte, le respect des dispositions de la Constitution issue de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine reste le moyen le plus viable et le plus efficace de parvenir à l'unité et de maintenir la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Nous suivons également avec intérêt la situation en Republika Srpska, où une élection présidentielle est prévue le 23 novembre. Nous espérons que cette élection ouvrira la voie à un paysage politique stable, dans l'intérêt des peuples de toute la région. Il importe au plus haut point de préserver le processus démocratique national pour garantir une transition pacifique, la participation de toutes et tous au processus politique, le renforcement du cadre institutionnel et le respect de l'état de droit. À cet égard, nous tenons à souligner les points suivants.

Premièrement, l'Algérie réaffirme que l'Accord de paix de Dayton constitue le pilier central et le fondement de la réconciliation, de l'unité et de la paix en Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, à l'occasion du trentième anniversaire de la signature de cet accord, nous appelons tous les partis politiques à tout mettre en œuvre pour lever les obstacles à sa mise en œuvre et à renouveler leur engagement à respecter ses dispositions, y compris ses annexes, et à respecter les principes qui y sont énoncés, afin de promouvoir et de consolider la paix et la stabilité dans le pays.

Deuxièmement, mon pays exhorte toutes les parties à s'abstenir de toute escalade, à ne pas attiser les tensions politiques et à ne pas instrumentaliser l'Accord. Il est impératif de lutter contre les discours de haine, afin de permettre la mise en œuvre effective de l'accord, d'atteindre ses objectifs et de préserver la stabilité sociale et institutionnelle en Bosnie-Herzégovine.

Troisièmement, l'Algérie appelle une nouvelle fois à privilégier un dialogue inclusif et constructif et à valoriser les cadres de coopération et de compréhension mutuelle afin de rapprocher les points de vue et les positions et de renforcer la

confiance entre les acteurs politiques et les communautés. Cette approche, efficace et durable, permettra de surmonter les différends et les impasses politiques dans le pays.

Pour conclure, nous tenons à réaffirmer l'engagement indéfectible de l'Algérie à appuyer pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

M. Dharmadhikari (France) : La France se réjouit de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2795 (2005), qui renouvelle le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine pour une durée de 12 mois. Elle se félicite également de la présence parmi nous de M. Željko Komšić, Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine.

Avec cette opération, l'Union européenne remplit depuis 2004 un rôle majeur en faveur du maintien de la stabilité et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine et dans la région. Sur décision du Conseil de sécurité, elle le fait pour le compte de la communauté internationale, conformément à l'Accord de paix de Dayton.

La France, témoin de l'Accord de paix de Dayton, continuera de soutenir l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Nous saluons à cet égard les derniers développements survenus au sein de l'entité de Republika Srpska. L'abrogation, le 18 octobre dernier, par l'Assemblée nationale de Republika Srpska de six lois sécessionnistes et l'élection d'une présidente intérimaire, dans l'attente de l'élection présidentielle partielle prévue le 23 novembre, constituent une avancée notable. Ces efforts de retour à l'ordre constitutionnel doivent se poursuivre. Les élections présidentielles anticipées en Republika Srpska doivent se tenir dans de bonnes conditions.

Nous célébrons cette année les 30 ans de la signature de l'Accord de paix de Dayton à Paris. La paix est là, la situation est stable mais elle reste fragile. Trente ans après l'Accord de paix de Dayton, les Bosniens aspirent à un avenir européen. La France et les États membres de l'Union européenne veulent les accompagner sur ce chemin. C'est un horizon partagé pour l'ensemble de la région. Il peut lui apporter la stabilité ainsi qu'un avenir prospère. La France est convaincue que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, comme de l'ensemble des Balkans occidentaux, est dans l'Union européenne. C'est le message porté par le Président de la République française, qui a reçu ce mercredi 29 octobre à Paris les trois membres du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, un entretien auquel a participé aussi la Commissaire européenne chargée de l'élargissement, Mme Marta Kos.

Pour avancer sur le chemin européen, il est essentiel de continuer à travailler pour adopter les mesures nécessaires, y compris les huit mesures associées au statut de pays candidat et les 14 priorités clés. La France salue la finalisation par le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine du programme de réformes devant permettre au pays de bénéficier du plan de croissance pour les Balkans occidentaux. La nomination prochaine d'un négociateur en chef et l'adoption, dans les meilleurs délais, de la loi sur les tribunaux et de la loi sur le Conseil supérieur des juges et des procureurs constitueraient un signal témoignant de la volonté de la Bosnie-Herzégovine d'avancer dans le processus d'adhésion à l'Union européenne.

S'agissant de la mission du Haut-Représentant, la France rappelle que cette institution est prévue par l'Accord de paix de Dayton, avec une responsabilité éminente dans la mise en œuvre du volet civil de l'Accord. C'est pourquoi nous soutenons cette institution. C'est l'engagement de la Bosnie-Herzégovine dans le processus de réforme européen qui permettra d'envisager une évolution de son rôle, évolution au demeurant prévue selon les principes agréés il y a plusieurs années.

La France est engagée pour la paix, la sécurité et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. Elle salue les développements positifs intervenus ces dernières semaines et encourage la Bosnie-Herzégovine à mener les réformes qui lui permettront de progresser vers l'adhésion à l'Union européenne.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à S. E. M. Željko Komšić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine. Nous saluons également la présence des représentants de la Croatie, de la Serbie et de l'Union européenne.

La Bosnie-Herzégovine se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, entre une confiance renouvelée dans les institutions démocratiques et le risque persistant de discours clivants. Dans ce contexte, les faits nouveaux intervenus récemment dans l'entité de Republika Srpska ont montré qu'un changement positif était possible. La confirmation de Mme Babić en tant que Présidente par intérim, les préparatifs en vue de la tenue d'élections présidentielles anticipées et l'abrogation de plusieurs lois sécessionnistes témoignent d'une tendance au renoncement à la confrontation et en faveur du retour aux normes démocratiques et à l'état de droit. Ces décisions sont des signes encourageants de maturité politique qui peuvent rétablir la confiance entre les citoyens et les institutions.

La Slovénie se félicite du renouvellement à l'unanimité du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui réaffirme l'unité du Conseil de sécurité en faveur du maintien de la paix et de la stabilité dans ce pays. Nous réaffirmons notre attachement à l'Accord de Dayton et aux efforts déployés par la communauté internationale, y compris le Bureau du Haut-Représentant.

Dans ce contexte, je tiens à insister sur trois points.

Premièrement, il importe de préserver l'unité du Conseil de sécurité et des institutions internationales. L'unité du Conseil sur la Bosnie-Herzégovine envoie un message fort au pays, à la région et au-delà. Nous l'avons vu clairement avec la déclaration à la presse du Conseil en mars (SC/16033), qui reflétait une unité bienvenue et qui a eu des répercussions positives à la fois dans cette salle et dans toute la Bosnie-Herzégovine. Il convient de souligner que, malgré nos divergences, le Conseil de sécurité s'est mis d'accord sur ce qui compte vraiment, à savoir que la souveraineté, l'intégrité territoriale et le caractère multiethnique de la Bosnie-Herzégovine ne sont pas négociables.

Deuxièmement, il faut faire progresser le processus de réconciliation et renforcer les institutions démocratiques. La réconciliation et la stabilité institutionnelle vont de pair. La Bosnie-Herzégovine doit continuer d'investir dans la confiance mutuelle, une gouvernance inclusive et l'application du principe de responsabilité. La responsabilité de l'avenir du pays incombe à ses dirigeants. La Slovénie appelle les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour surmonter les divisions.

Enfin, troisièmement, il faut tirer parti de l'élan positif en faveur de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine au sein de l'Union européenne. Le processus d'adhésion du pays à l'Union européenne est à la fois une chance à saisir et une responsabilité à assumer. La décision du Conseil de l'Union européenne de lancer des négociations d'adhésion souligne sa volonté d'ouverture. Il incombe désormais à la Bosnie-Herzégovine de poursuivre la mise en œuvre des réformes, de renforcer ses institutions et de défendre les valeurs européennes.

Pour terminer, le trentième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton ne doit pas seulement être une commémoration du passé mais aussi une réflexion sur l'avenir du pays et de son peuple. Il est temps pour la Bosnie-Herzégovine de se mobiliser et de prendre pleinement en main son avenir, en relevant les défis et en saisissant

les occasions qui se présentent à elle. Pour que cet avenir se concrétise, le Conseil de sécurité doit rester uni sur les fondamentaux : la paix, la souveraineté, la réconciliation et le dialogue. Cette unité peut être source d'inspiration pour l'unité au sein même de la Bosnie-Herzégovine et contribuer à la réalisation de notre objectif commun d'un pays stable, démocratique et prospère.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je salue la présence de S. E. M. le Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, et je salue également les représentants de la Serbie, de la Croatie et de l'Union européenne.

Les États-Unis sont déterminés à préserver la stabilité et la sécurité dans les Balkans occidentaux. Dans cette optique, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait prorogé le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea). L'adoption à l'unanimité de cette mesure montre que les membres du Conseil de sécurité reconnaissent le rôle important que joue l'EUFOR-Althea dans le maintien de la stabilité et de la sécurité dans les Balkans occidentaux. Fondée sur l'Accord de paix de Dayton, l'EUFOR Althea demeure indispensable pour appuyer la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous remercions l'Union européenne de sa contribution à l'opération EUFOR Althea et de son rôle de chef de file. Les États-Unis restent attachés à l'Accord de paix de Dayton et à l'objectif d'une Bosnie-Herzégovine démocratique, pacifique et prospère.

Notre débat d'aujourd'hui se déroule à un moment particulièrement critique, alors que la situation en Bosnie-Herzégovine continue d'évoluer. La stabilité et la désescalade doivent être la priorité absolue. Nous continuons d'appeler toutes les parties à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre la stabilité. Depuis quelques années, la Bosnie-Herzégovine est confrontée à une crise politique prolongée et déstabilisante. Les États-Unis se sont mobilisés et ont mené une action diplomatique pour désamorcer cette situation. Ces derniers mois, nous avons travaillé avec détermination et discrétion pour désamorcer les tensions et favoriser une plus grande stabilité en Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, nous saluons les mesures prises par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska le 18 octobre en vue d'adopter des mesures législatives qui assurent à la Bosnie-Herzégovine une assise plus stable. En réponse à ces avancées, nous avons levé les sanctions imposées par les États-Unis aux responsables de la Republika Srpska afin de désamorcer la crise et de promouvoir la stabilité. Ces sanctions, comme toutes celles imposées par les États-Unis, n'étaient pas destinées à être permanentes. Elles ont été imposées en réponse à des actions spécifiques qui ont contribué à la crise politique. L'Assemblée nationale de la Republika Srpska a pris d'importantes mesures pour annuler ces actions le 18 octobre.

L'action des États-Unis ne vise plus à appuyer les processus d'édification de l'État ou des interventions internationales excessives. Le moment est venu de trouver des solutions locales, sous la houlette d'acteurs locaux représentant les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine. Ces mesures constituent un pas dans cette direction et reflètent l'esprit de la politique des États-Unis. Nous appelons le peuple de la Bosnie-Herzégovine à saisir cette occasion pour instaurer une plus grande stabilité, à rompre avec une situation de crise persistante et à œuvrer au contraire à la promotion d'une prospérité partagée grâce au compromis. Les États-Unis continueront de travailler avec leurs partenaires pour protéger et promouvoir les intérêts américains en soutenant la stabilité et le progrès en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région.

M^{me} Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je me félicite de la participation à la présente séance de S. E. M. le Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des représentants de la Croatie, de la Serbie et de l'Union européenne.

Comme de nombreux orateurs l'ont mentionné ce matin, le mois de décembre marquera le trentième anniversaire de la signature de l'Accord de paix de Dayton, qui a mis fin à la terrible guerre en Bosnie-Herzégovine, une étape qui nous rappelle le chemin parcouru par ce pays. Trente ans plus tard, nous devons renouveler notre engagement commun à respecter l'Accord de paix et veiller à ce que la paix acquise de haute lutte reste durable, inclusive et résiliente pour les générations futures.

Cette année, la Bosnie-Herzégovine a été confrontée à une grave crise politique et constitutionnelle, due aux discours et aux actions sécessionnistes des autorités de l'entité de la Republika Srpska. Le Conseil de sécurité a suivi avec une profonde inquiétude l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Soyons donc clairs : toute action qui va à l'encontre de l'Accord de paix de Dayton est inacceptable.

Sur une note plus positive, la situation s'est stabilisée ces dernières semaines. Nous saluons les décisions prises par l'Assemblée nationale de l'entité de la Republika Srpska, qui ont contribué à désamorcer les tensions politiques. Toutefois, nous soulignons qu'il est primordial que les autorités de l'entité de la Republika Srpska fassent preuve d'une volonté politique claire de rompre avec les initiatives et les lois restantes qui vont à l'encontre de l'ordre constitutionnel et du cheminement du pays vers l'adhésion à l'Union européenne, et qui continue de nous préoccuper. Nous appelons tous les acteurs politiques à saisir cette occasion pour renouveler leur engagement en faveur d'un véritable dialogue et à continuer de suivre la voie de la désescalade. Il est primordial que tous les dirigeants fassent preuve de responsabilité dans leurs discours et dans leurs actes. Nous espérons que les élections présidentielles anticipées qui se tiendront prochainement dans l'entité de la Republika Srpska se dérouleront de manière pacifique, transparente, équitable et inclusive.

C'est aussi une occasion pour la Bosnie-Herzégovine de réaffirmer son attachement à l'adhésion à l'Union européenne, notamment en nommant un négociateur en chef et en intensifiant sans tarder les travaux relatifs aux réformes. Il ne fait aucun doute que la Bosnie-Herzégovine appartient à la famille européenne. Les négociations d'adhésion ont commencé il y a un an et demi. L'heure est venue de saisir cette occasion pour le bien des citoyens du pays. Il faut pour cela faire preuve de détermination, de concentration et d'unité. À cet égard, nous saluons la récente présentation du programme de réforme de la Bosnie-Herzégovine pour la mise en œuvre du plan de croissance pour les Balkans occidentaux.

L'un des enseignements que nous avons tirés de la récente crise politique et constitutionnelle, c'est que la stabilité ne peut jamais être tenue pour acquise. Nous saluons les institutions solides qui ont assumé leurs responsabilités, même lorsqu'elles étaient soumises à une pression politique énorme. Nous espérons que la Bosnie-Herzégovine n'aura plus besoin d'une forte présence internationale sur son territoire, mais ce moment n'est pas encore arrivé. Le Danemark se félicite de l'adoption à l'unanimité, aujourd'hui, de la résolution 2795 (2025), qui renouvelle le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. Le Danemark est fier de figurer parmi les pays fournissant des contingents à la mission, en tant que partenaire de la Bosnie-Herzégovine engagé en faveur de la paix, de la stabilité et du progrès. Nous félicitons la mission de l'action essentielle qu'elle mène pour maintenir un environnement sûr et sécurisé.

Nous tenons également à exprimer notre appui au Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Nous remercions le Haut-Représentant de son dernier rapport en date.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui indéfectible du Danemark à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays unique, uni et multiethnique.

Mme MacNaughtan (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite du renouvellement du mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui continue à jouer un rôle déterminant pour assurer la paix et la sécurité en Bosnie-Herzégovine. Je remercie la Grèce, en sa qualité de rédactrice, de ses efforts en ce qui concerne ce texte.

Je tiens également à remercier le Haut-Représentant Christian Schmidt de son dernier rapport en date et à saluer la participation à la présente séance de S. E. M. Željko Komšić, ainsi que des représentants de la Serbie, de la Croatie et de l'Union européenne.

Je formulerai trois observations.

Premièrement, l'ordre constitutionnel et l'état de droit en Bosnie-Herzégovine doivent être maintenus. L'année écoulée a été marquée par la crise politique la plus importante que la Bosnie-Herzégovine ait connue depuis 30 ans. Cette crise a été provoquée par les attaques de l'ancien Président de la Republika Srpska, Milorad Dodik, contre la Constitution et les institutions de la Bosnie-Herzégovine. Nous respectons les décisions des tribunaux de Bosnie-Herzégovine et appelons tous les acteurs à défendre l'état de droit et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. La tenue d'une élection présidentielle dans les délais prévus en Republika Srpska permettra la formation d'un nouveau gouvernement. Nous appelons à donner la priorité aux politiques constructives et fondées sur la coopération, notamment entre les deux entités de la Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, la crise politique met en exergue le rôle vital et légitime que continue de jouer le Haut-Représentant, ainsi que l'importance des pouvoirs de Bonn, qui ont été approuvés par le Conseil dans plusieurs résolutions relevant du Chapitre VII. Choisi par le Conseil de mise en œuvre de la paix et non par le Conseil de sécurité, le Haut-Représentant est chargé de veiller à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton. Nous appuyons pleinement le Haut-Représentant et, le cas échéant, l'utilisation de ses pouvoirs exécutifs.

Troisièmement, le Royaume-Uni appuie l'Accord de paix de Dayton, qui prévoit un État, deux entités et trois peuples constitutifs. Dans le même temps, nous appuyons pleinement les ambitions d'intégration euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine, comme l'illustre la volonté de la majorité de ses citoyens. Je me félicite de l'adoption récente du programme de réforme de l'Union européenne, qui constitue le moyen le plus efficace d'apporter des avantages à long terme à tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine. Nous continuons à appuyer les efforts en faveur de la responsabilité et de l'obligation de rendre des comptes au niveau national.

Enfin, le Royaume-Uni encourage tous les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à mettre de côté leurs divergences et à faire preuve de courage politique, en œuvrant ensemble en faveur d'un avenir plus stable et plus prospère pour tous les citoyens.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La Sierra Leone se félicite de l'adoption de la résolution 2795 (2025), qui renouvelle le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. Nous appuyons le rôle critique que joue cette mission en Bosnie-Herzégovine, et nous sommes conscients du rôle important joué par la Grèce dans l'adoption de la résolution 2795 (2025).

Je salue la présence dans cette salle de S. E. M. Željko Komšić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, et des représentants de la Croatie et de la Serbie, ainsi que du Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons pris note du rapport détaillé de M. Christian Schmidt, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, portant sur la période allant

du 6 avril 2025 au 15 octobre 2025. La Sierra Leone est consciente du rôle important du Bureau du Haut-Représentant s'agissant de prendre des décisions difficiles, en particulier en ce moment critique.

Les progrès réalisés en Bosnie-Herzégovine montrent ce qu'il est possible d'accomplir grâce à la volonté au niveau national, en mettant l'accent sur la cohésion et la réconciliation, la coopération régionale, une action internationale soutenue et une culture de respect mutuel, qui englobe la diversité pour construire un avenir commun.

Nous saluons les contributions apportées par différents partenaires au fil des ans, notamment le Quint et l'Union européenne, ainsi que d'autres acteurs régionaux qui appuient la mise en œuvre des accords et processus de paix.

À l'approche du trentième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton, nous devons garder à l'esprit que l'architecture politique complexe de la Bosnie-Herzégovine, conçue pour refléter et prendre en compte sa diversité, doit être maintenue et préservée si l'on veut que la paix et la stabilité perdurent. Nous encourageons les dirigeants politiques à tous les niveaux à renouveler leur engagement en faveur d'une vision unificatrice de la paix, de l'unité et du progrès.

Si nous sommes conscients des progrès qui ont été accomplis, nous savons que les défis actuels appellent une action soutenue et constructive. Nous voudrions souligner les trois points suivants.

Premièrement, nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil des ministres du programme de réformes nécessaire dans le cadre du plan de croissance de l'Union européenne pour les Balkans occidentaux et des réformes législatives connexes, et nous prenons acte de l'examen en cours du projet de programme de réformes par la Commission européenne. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par l'instrumentalisation des institutions, y compris les institutions judiciaires et administratives, pour mener des actions qui peuvent être en contradiction avec les initiatives de paix et de réforme convenues. Les divergences politiques et l'impasse qui caractérisent le Gouvernement, à différents niveaux, peuvent ralentir les progrès, et nous constatons que des obligations essentielles, notamment la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 » et l'adoption du budget de l'État, requièrent une attention renouvelée pour garantir le bon fonctionnement des institutions de l'État. Nous encourageons toutes les parties prenantes à privilégier le dialogue, la coopération et le strict respect des engagements pris.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'intégrité institutionnelle, nous prenons note des débats récurrents sur le rôle du Haut-Représentant, ainsi que sur les déclarations et actions de l'ancien Président de la Republika Srpska, M. Milorad Dodik. Cette dynamique risque d'aggraver les divisions. Nous demandons instamment aux parties de s'abstenir de toute action unilatérale, de respecter les processus constitutionnels et légaux et de collaborer de manière constructive pour concourir à désamorcer les tensions. Nous saluons les efforts extérieurs visant à appuyer ces objectifs. En ce qui concerne les initiatives politiques, y compris toute proposition de référendum, nous soulignons l'importance d'un examen attentif de leurs répercussions plus vastes. Il faut privilégier les intérêts du peuple, plutôt que ceux des individus ou des partis, tout comme le respect des décisions des institutions constitutionnelles et judiciaires. La Sierra Leone exprime ses inquiétudes quant aux informations faisant état d'une ségrégation dans les pratiques d'apprentissage dans certaines régions de la Bosnie-Herzégovine. Nous regrettons également les troubles qui ont suivi la commémoration civique du génocide de Srebrenica, le 11 juillet dernier. Le respect, l'empathie et la reconnaissance favorisent une réconciliation durable. Les discours clivants et les provocations n'ont pas leur place dans l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

Troisièmement, la stabilité à long terme de la Bosnie-Herzégovine repose sur des bases économiques saines. Nous prenons note des récentes tendances positives en

matière de croissance, mais nous rappelons que l'aggravation des tensions politiques pourrait fragmenter l'économie, saper la confiance des investisseurs et assombrir les perspectives de développement durable. Nous appuyons la candidature de la Bosnie-Herzégovine à l'adhésion à l'Union européenne et saluons le rôle moteur joué par celle-ci ainsi que la poursuite de son investissement dans la croissance et la réforme. Nous nous félicitons également du travail que continue de mener l'Institut des personnes disparues de Bosnie-Herzégovine. Nous encourageons les initiatives plus larges qui favorisent la confiance, la réconciliation, les réparations et l'unité entre les communautés.

Pour terminer, l'investissement dans le tissu social, ainsi que dans l'éducation, l'inclusion et la cohésion intercommunautaire reste essentiel au processus de renouveau de la Bosnie-Herzégovine. S'il est effectué de manière à renforcer la paix, cet investissement contribuera également à la stabilité dans l'ensemble des Balkans occidentaux.

M^{me} Benn (Guyana) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la participation de S. E. M. Željko Komšić, Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, de S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et des représentants de la Serbie et de la Croatie à la séance d'aujourd'hui.

Je salue la contribution du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'exécution de son mandat conformément à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, et je prends note du rapport présenté sur la situation dans ce pays.

Le Guyana se félicite de l'adoption aujourd'hui à l'unanimité de la résolution 2795 (2025), qui renouvelle le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR-Althea) pour une période supplémentaire de 12 mois. Le Guyana voit d'un bon œil le maintien de l'opération EUFOR-Althea en Bosnie-Herzégovine et estime qu'elle a un effet dissuasif sur l'instabilité potentielle. Dans ce contexte, nous prenons note de l'augmentation temporaire de ses effectifs en mars, en réponse à la montée des tensions politiques, contribuant ainsi à apaiser les inquiétudes des citoyens bosniens en matière de sécurité.

La situation de sécurité en Bosnie-Herzégovine reste calme, mais le Guyana reste préoccupé par les rapports faisant état de remise en cause de l'autorité de l'État, d'obstructions institutionnelles et de la persistance des discours clivants de la part des acteurs politiques. Ces actions sapent le cadre constitutionnel de l'Accord de paix de Dayton et l'état de droit et menacent la paix, la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, autant de principes indispensables à la stabilité et au progrès de la Bosnie-Herzégovine. Nous réaffirmons notre respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous réitérons notre appel à tous les dirigeants politiques pour qu'ils donnent la priorité aux intérêts de tous les citoyens en respectant les dispositions inscrites dans le droit international et l'Accord de paix de Dayton. Nous encourageons également toutes les parties prenantes concernées à se conformer strictement à ces dispositions.

Nous avons pris note des observations du Haut-Représentant Schmidt sur les progrès limités réalisés dans la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 », qui reste le cadre établi pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et constitue un critère essentiel de l'autonomie de la Bosnie-Herzégovine. Nous encourageons toutes les parties concernées à accélérer leurs efforts par le biais d'un dialogue constructif et de compromis afin d'atteindre les objectifs et les conditions énoncés dans le programme. Le Guyana salue l'adoption du programme de réforme par le Conseil des ministres, qui permettra à la Bosnie-Herzégovine d'accéder à des financements dans le cadre du plan de croissance de l'Union européenne pour les Balkans occidentaux

dans des domaines clefs tels que l'infrastructure numérique, l'économie verte, l'éducation, l'appui au secteur privé et l'état de droit. Nous considérons qu'il s'agit d'une étape importante vers l'intégration dans l'Union européenne et nous espérons que la Commission européenne l'examinera de manière positive.

Cette année marque le trentième anniversaire de la signature de l'Accord de paix de Dayton, qui constitue un cadre solide pour la réconciliation, la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Si des progrès ont été accomplis, l'application de l'Accord a été inégale. Le moment est venu pour toutes les parties concernées d'analyser plus en détail les déficits de la mise en œuvre et d'intensifier leurs efforts pour accompagner le pays sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables. L'inclusion des jeunes doit être au cœur de ces efforts. Nous avons pris note de l'exode continu des jeunes de Bosnie-Herzégovine. Il est impératif de les inciter à rester. Cela signifie qu'il faut les doter des outils nécessaires pour contribuer à la construction d'une société socialement, économiquement, politiquement et culturellement viable. Le Guyana souligne l'importance d'un dialogue intergénérationnel constructif, qui favorise une culture du respect, de la responsabilité et de l'inclusion, permettant à la jeune génération d'innover et de contribuer véritablement à la croissance de son pays.

Nous réaffirmons notre engagement envers le peuple bosnien et exhortons la communauté internationale à continuer de lui apporter son soutien sans faille afin de favoriser un environnement de prospérité partagée dans lequel la souveraineté du pays est respectée.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous avons soutenu l'adoption de la résolution prorogeant le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR-Althea) pour une nouvelle période d'une année (résolution 2795 (2025)). Nous constatons que le commandement de l'EUFOR-Althea adopte une position équilibrée et s'abstient de toute ingérence dans les affaires politiques internes de la Bosnie-Herzégovine. Nous partons du principe que l'opération continuera d'agir strictement dans le cadre du mandat approuvé et que les forces de l'Union européenne joueront un rôle stabilisateur dans le maintien de la paix et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine.

La séance d'aujourd'hui revêt un caractère particulier. Elle se tient à la veille du trentième anniversaire du paraphe et de la signature de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, connu sous le nom d'Accord de Dayton. C'est avec une vive inquiétude que nous constatons que cette année a été marquée par une crise en Bosnie-Herzégovine sans précédent dans toute la période post-Dayton. Le rôle clef du Conseil de sécurité, qui a approuvé l'Accord de Dayton par la résolution 1031 (1995), reste plus que jamais d'actualité. Il s'agit déjà de la cinquième séance du Conseil consacrée à la question bosnienne en 2025, ce qui témoigne de toute évidence du caractère chronique et systémique des problèmes et des conflits interethniques aigus.

La situation actuelle en Bosnie-Herzégovine est en grande partie le résultat des activités pernicieuses de certains pays occidentaux, y compris ceux qui s'étaient engagés à promouvoir un règlement post-conflit. Au lieu de favoriser un dialogue interne respectueux et d'encourager la recherche de compromis sur les problèmes urgents entre les parties en Bosnie-Herzégovine, nous assistons à une volonté égoïste de maintenir à tout prix une emprise extérieure sur un pays souverain. Pour servir ses intérêts étroits, l'Occident sacrifie sans hésitation les efforts internationaux de stabilisation menés depuis de nombreuses années en Bosnie-Herzégovine, démantèle l'architecture de l'État de Bosnie-Herzégovine établie à Dayton et érode l'identité nationale des peuples bosniens, auxquels on impose des valeurs étrangères à leur culture. Cette politique dangereuse, qui vise à éroder le système complexe mis en

place par l'Accord de Dayton, fondé sur l'équilibre des intérêts de trois peuples constitutifs égaux et de deux entités de la Bosnie-Herzégovine dotées de larges pouvoirs constitutionnels, est marquée par un parti pris anti-serbe prononcé. Les Croates de Bosnie se trouvent également dans une situation inégale, étant privés de leur droit à une représentation légitime dans les structures du pouvoir.

Sous couvert d'une prétendue édification de l'État et du fonctionnement tant vanté de l'appareil bureaucratique dans les institutions de gouvernement panbosniens, une violation flagrante de l'accord de paix a lieu, à savoir la création de formules illégales et inconstitutionnelles pour l'adoption et la mise en œuvre de décisions par les représentants d'un seul des trois peuples constitutifs afin de servir les intérêts occidentaux dans le pays. L'instrumentalisation et la politisation de la tragédie de Srebrenica en sont un exemple frappant. Les tentatives de rejeter sous divers prétextes farfelus la responsabilité de tous les troubles en Bosnie-Herzégovine sur la Republika Srpska ne résistent pas à la critique. La vision mûrement réfléchie des Serbes quant à l'avenir de la Bosnie-Herzégovine sans le fameux protectorat extérieur, et leur volonté d'assumer conjointement avec les Bosniaques et les Croates la responsabilité du destin du pays, ne cadrent pas avec les plans des capitales occidentales pour les Balkans. La situation est telle que les instances judiciaires et électorales de Bosnie-Herzégovine, qui n'ont plus aucune indépendance, modifient la volonté électorale des citoyens et exercent des pressions sur ceux qui s'opposent aux diktats extérieurs en usant de sanctions, de menaces, de répression politique et de persécutions. Cette pratique néocoloniale a atteint son paroxysme avec la nomination de force du citoyen allemand Christian Schmidt au poste de Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, en violation de la procédure en vigueur et sans le consentement du Conseil. Nous tenons à souligner que, le Conseil de sécurité étant le seul organe habilité à entériner la nomination d'un haut-représentant pour la Bosnie-Herzégovine, nous ne reconnaissons pas M. Schmidt en cette qualité.

M. Schmidt lui-même a créé un effroyable chaos juridique. Dans une tentative de défendre son séjour injustifié en Bosnie-Herzégovine, cet étranger s'est mis à imposer des prétendues « solutions » aux peuples d'un autre pays. Ce pseudo Haut-Représentant est complètement détaché de la réalité, et c'est parfaitement manifeste dans son supposé rapport, qui cherche à donner une impression fallacieuse de la situation en Bosnie-Herzégovine et à rejeter sur la Republika Srpska la responsabilité de la crise, alors que cette dernière défend véritablement les fondements de l'Accord de Dayton.

Ce ne sont pas uniquement les activités de Christian Schmidt mais le fonctionnement même du Bureau du Haut-Représentant qui montrent à quel point l'Occident n'a que mépris pour la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État européen indépendant. Qui plus est, les parties locales, qui sont de longue date dépendantes du Bureau, se détournent du dialogue et de la recherche de solutions puisque quelqu'un d'autre s'en chargera à leur place. Les lettres que des responsables politiques bosniens, anciens et actuels, ont adressées au Conseil de sécurité pour défendre Christian Schmidt le montrent bien.

Il est plus que temps de régler la question de la fermeture rapide du Bureau du Haut-Représentant, dont les activités sont incompatibles avec la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous demandons aux pays occidentaux de mettre immédiatement fin à ces expériences et de cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures du pays. Dans le même temps, nous soulignons le caractère dangereux de la rhétorique belliqueuse antiserbe qui émane de certains dirigeants de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de ses représentants dans les institutions bosniennes. Les menaces d'escalade armée sont inacceptables.

Les autorités de l'entité serbe, elles, se montrent rationnelles et ont lancé à plusieurs reprises des initiatives pour nouer un dialogue constructif au sein de la

Bosnie-Herzégovine. Les positions de principe de Banja Luka au regard de la situation actuelle sont exposées dans son dernier rapport en date, que nous avons distribué au Conseil de sécurité à la demande de nos collègues serbes de Bosnie. Nous partons du principe que les membres du Conseil l'ont lu avec attention, car il permet une analyse objective des causes profondes et des conséquences de la crise évoquée.

Nous sommes convaincus que Dayton reste la base incontournable d'un règlement en Bosnie-Herzégovine. Seuls les principes éprouvés énoncés dans l'Accord, c'est-à-dire le fonctionnement de l'État sur la base de l'égalité des trois peuples constitutifs et des deux entités, l'élimination du Bureau du Haut-Représentant et le respect du droit au développement des peuples de Bosnie-Herzégovine, sont susceptibles d'assurer la coexistence pacifique et la prospérité des citoyens bosniens. Toute tentative de dénaturer les principes de Dayton aura des conséquences catastrophiques pour la Bosnie-Herzégovine et pour toute la région des Balkans occidentaux. Le Conseil de sécurité a le devoir d'empêcher un tel scénario.

La Russie, qui fait partie des États garants de l'Accord de paix de 1995, est prête à coopérer de manière constructive pour permettre un véritable règlement post-conflit en Bosnie-Herzégovine.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Komšić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens pour commencer à remercier le Conseil d'avoir prorogé le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, EUFOR-Althea. Je remercie les représentants permanents des pays membres du Conseil et je remercie tout particulièrement le Représentant permanent de la Grèce.

Ma déclaration d'aujourd'hui, au nom de la Bosnie-Herzégovine, portera essentiellement sur les six derniers mois, tels qu'ils sont présentés dans le rapport du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Comme le montre ce rapport, en Bosnie-Herzégovine, les six derniers mois ont été marqués par une série de crises politiques principalement liées à la procédure judiciaire engagée contre Milorad Dodik et à l'arrêt que la Cour de la Bosnie-Herzégovine a rendu sur cette affaire, qui trouve son fondement juridique dans les modifications du code pénal imposées par le Haut-Représentant. L'objectif de ces crises politiques, qui trouvent leur expression dans la mise en place d'institutions politiques et judiciaires, entre autres, parallèles, était de réunir les conditions permettant à la Republika Srpska de faire sécession de la Bosnie-Herzégovine.

Le fait que Christian Schmidt a imposé certaines décisions a servi de prétexte pour déclencher des crises. Toutefois, la véritable cause de ces crises est ailleurs : elle réside dans l'intention de longue date de concrétiser la sécession d'une partie de la Bosnie-Herzégovine en provoquant des crises. Ces politiques, que Dodik et les institutions de la Republika Srpska appliquent, sont actuellement enravées par l'implication d'acteurs internationaux. Je suis néanmoins certain que les activités qui cherchent à permettre la sécession d'une partie de la Bosnie-Herzégovine se poursuivront. Dans l'intervalle, ce type de situation et d'évolution a suscité, tant en Bosnie-Herzégovine que parmi les acteurs de la communauté internationale présents dans le pays, des débats sur l'avenir du Bureau du Haut-Représentant, et sur la nécessité de son existence.

Les attaques que nous voyons contre le Bureau du Haut-Représentant sont présentées comme des attaques contre Christian Schmidt, la personne exerçant la fonction de Haut-Représentant. En réalité, la cible de ces attaques n'est pas l'actuel Haut-Représentant. Leur objectif ultime est d'éliminer le Bureau du Haut-Représentant de la vie politique de la Bosnie-Herzégovine. En supprimant le Bureau, c'est

toute une annexe de l'Accord de paix de Dayton qui serait éliminée. Cela mettrait en péril l'Accord de paix et pourrait même entraîner son effondrement total.

Je fais partie des personnes qui ont sévèrement critiqué Schmidt et ses actions. Mais en vérité, il est aussi de mon devoir de dire que toutes les décisions prises et appliquées par Schmidt n'étaient pas uniquement de son fait. Il les a prises en coordination totale avec certains représentants de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine et il est arrivé assez souvent qu'il prenne certaines mesures à la demande insistante de ces mêmes acteurs internationaux. Ses actions, outre la politique de certains acteurs internationaux qui a eu une incidence cruciale sur Schmidt, visaient très souvent à étayer et représenter une option politique, ainsi que les intérêts d'un pays voisin.

Encore une fois, je dois rappeler et souligner que l'existence du Bureau du Haut-Représentant en tant qu'institution est prévue par l'Accord de paix de Dayton et est réglementée spécifiquement par l'annexe 10 à l'Accord. Les compétences du Bureau du Haut-Représentant sont énoncées à l'article V de l'annexe 10 de l'Accord de paix de Dayton. C'est sur la base de cet article que ce qu'on appelle les pouvoirs de Bonn ont été introduits ultérieurement. En 2008, le Conseil de mise en œuvre de la paix a décidé des conditions qui doivent être remplies pour fermer le Bureau du Haut-Représentant, et qui sont énoncées dans le programme « 5 plus 2 ». Par conséquent, toutes les conditions formelles de l'existence et du fonctionnement du Bureau du Haut-Représentant existent. Dans le même temps, il n'y a aucune exigence formelle pour la fermeture du Bureau ou son transfert en dehors de la Bosnie-Herzégovine, parce que les conditions définies en 2008 et dans le programme « 5 plus 2 » n'ont pas été remplies. Seules certaines personnes au niveau local et certains acteurs étrangers ont exprimé un désir politique d'éliminer le Bureau du Haut-Représentant. Si cela devait se produire, cela porterait un coup à la structure actuelle de la Bosnie-Herzégovine et pourrait potentiellement menacer l'Accord de paix lui-même et susciter de nouveaux problèmes plus importants en Bosnie-Herzégovine et dans la région.

Je voudrais rappeler aux membres que la structure actuelle de la Bosnie-Herzégovine n'est pas le fruit d'un processus social ou politique ni d'un accord interne, c'est le résultat d'un Accord de paix qui ne satisfait aucune partie en Bosnie-Herzégovine. Même les pays voisins qui ont participé à la guerre et à l'agression contre la Bosnie-Herzégovine n'en sont pas satisfaits. La manière dont la Bosnie-Herzégovine fonctionne actuellement, que l'actuel Haut-Représentant qualifie à tort d'équilibre ethnique des pouvoirs alors qu'il serait plus juste de parler de déséquilibre ethnique des pouvoirs, est en soi assez conflictuelle. Après tout, nous en avons malheureusement la preuve presque tous les jours depuis la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine il y a 30 ans. Abolir le Bureau du Haut-Représentant, le déplacer et affaiblir ses pouvoirs, tels qu'ils sont définis par l'article V de l'annexe 10 de l'Accord de paix de Dayton, reviendrait à renoncer à l'Accord dans son ensemble. Il n'est pas difficile de voir quelles en seraient les conséquences.

Compte tenu de tous ces éléments, j'ai l'obligation d'essayer de proposer une solution à la situation actuelle concernant le sort du Bureau du Haut-Représentant et la stabilisation de la situation en Bosnie-Herzégovine. À mon avis, il y a deux options. La première consiste à nommer un nouveau Haut-Représentant et à conserver l'institution qu'est le Bureau en Bosnie-Herzégovine, avec tous ses pouvoirs, conformément à l'article V de l'annexe 10 de l'Accord de paix de Dayton. Il s'agit d'une solution à court terme. L'autre option est plus complexe, mais c'est une solution à long terme et durable. Elle repose sur la nécessité pour la Bosnie-Herzégovine de devenir un pays véritablement démocratique, de mettre fin à la discrimination de ses citoyens dans le domaine des droits humains, d'abandonner le concept conflictuel d'équilibre ou de déséquilibre ethnique des pouvoirs, et de protéger les droits

humains individuels et les principes de l'état de droit, garantissant ainsi que la Bosnie-Herzégovine est prête à intégrer l'Union européenne.

C'est pourquoi je voudrais lancer un appel à tous les membres ici présents qui veulent le bien de la Bosnie-Herzégovine pour qu'ils nous apportent leur soutien pour lancer une période de transition, au cours de laquelle nous mènerons, en Bosnie-Herzégovine, avec leur aide, toutes les réformes constitutionnelles et autres nécessaires pour faire de ce pays un État démocratique moderne où règnent l'état de droit et où les droits humains sont protégés. Le moment est venu d'entamer une transition et de faire évoluer le système politique et juridique en Bosnie-Herzégovine, et nous devons commencer dès que possible. Toute autre approche revient à jouer dangereusement avec la sécurité et la stabilité non seulement de la Bosnie-Herzégovine, mais aussi de toute la région et peut-être même du continent européen.

Il était de mon devoir de transmettre ce message aux membres ici aujourd'hui.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M. Lambrinidis.

M. Lambrinidis (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine et la République de Moldova, pays candidats, ainsi que la Norvège et l'Arménie, s'associent à la présente déclaration.

Je salue également la participation au débat d'aujourd'hui de S. E. M. Željko Komšić, Président du Collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des représentants de la Croatie et de la Serbie.

L'Union européenne se félicite que le Conseil de sécurité ait renouvelé le mandat de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (EUFOR Althea). L'EUFOR Althea continue de jouer un rôle capital en aidant les autorités de Bosnie-Herzégovine à maintenir un environnement sûr et sécurisé pour tous ses citoyens. Cette opération témoigne de l'engagement durable de l'Union européenne en faveur de la Bosnie-Herzégovine.

L'Union prend note de l'évolution récente de la situation à l'Assemblée nationale de la Republika Srpska, qui contribue à désamorcer les tensions politiques. Nous soulignons qu'il est primordial que les autorités de l'entité de la Republika Srpska fassent preuve d'une volonté politique claire de rompre avec les initiatives et les lois restantes qui vont à l'encontre de l'ordre constitutionnel et du cheminement du pays vers l'adhésion à l'Union européenne, et qui restent une source de préoccupation pour l'Union.

À la suite de la fin du mandat du Président de l'entité de la Republika Srpska, l'Union européenne attend avec intérêt la tenue d'une élection présidentielle anticipée en Republika Srpska, organisée conformément à la loi électorale au niveau de l'État et aux décisions de la Commission électorale centrale. L'Union européenne souligne que la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'ordre constitutionnel, y compris les décisions de la Cour constitutionnelle, et la personnalité internationale de la Bosnie-Herzégovine doivent être respectés. Dans ce contexte, l'Union européenne exhorte tous les acteurs politiques de Bosnie-Herzégovine à s'abstenir de tout acte et discours provocateur et clivant, et à y renoncer.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'Union européenne réaffirme qu'il est important de poursuivre la coopération entre les acteurs internationaux et exprime son soutien à la mission du Haut-Représentant et de son bureau.

(*l'orateur reprend en anglais*)

À la suite de la décision du Conseil européen d'ouvrir les négociations d'adhésion à l'Union européenne avec la Bosnie-Herzégovine en mars 2024, l'Union exhorte tous les acteurs politiques à faire en sorte que le pays s'emploie de nouveau à progresser sur la voie de son intégration à l'Union et à redoubler d'efforts pour mener à bien les réformes nécessaires, en prenant toutes les mesures pertinentes. L'Union européenne se félicite de la récente présentation du programme de réforme à la Commission européenne, qui vise à servir les intérêts des citoyens de Bosnie-Herzégovine.

L'Union européenne exprime une nouvelle fois son engagement sans équivoque en faveur de la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays unique, uni et souverain.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Ilić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence très réussie du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et souhaiter plein succès à la Sierra Leone dans l'exercice de ces fonctions au cours du mois à venir.

À la suite du récent débat sur la situation au Kosovo-Metohija (voir S/PV.10019), la Serbie se félicite de cette occasion de réaffirmer une fois de plus son attachement constant aux principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, tels qu'ils sont consacrés par la Charte des Nations Unies.

Ainsi, je voudrais tout d'abord souligner une évidence : la Serbie reste fermement et catégoriquement attachée à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. La Serbie soutient la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État unique composé de deux entités et de trois peuples constitutifs, conformément à sa Constitution. Nous nous félicitons également de la prorogation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, EUFOR Althea, qui joue un rôle important dans le maintien de la stabilité et de la sécurité dans le pays.

Pour la Serbie, les relations avec la Bosnie-Herzégovine sont l'un des piliers de la stabilité et de la prospérité régionales. Nous sommes déterminés à renforcer la confiance, le dialogue et la coopération avec les institutions de Sarajevo, tout en maintenant des relations ouvertes, transparentes et mutuellement bénéfiques avec les deux entités, la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine, en pleine conformité avec l'Accord de Dayton. L'Accord de paix de Dayton reste la pierre angulaire de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans notre région tout entière. Il a mis fin au conflit tragique, mis en place des institutions démocratiques et ouvert une perspective européenne pour le pays. Bien qu'il soit toujours possible de s'améliorer, ces réalisations ne doivent pas être tenues pour acquises. L'Accord de Dayton reste le fondement viable d'une Bosnie-Herzégovine stable et démocratique.

La Serbie a toujours souligné que le dialogue et le consensus entre les deux entités et les trois peuples constitutifs restaient la seule voie légitime et durable pour régler les problèmes internes et faire progresser les aspirations communes. Les solutions imposées de l'extérieur, celles qui font fi du consensus et perturbent l'équilibre constitutionnel établi par l'Accord de Dayton, sont contre-productives et peuvent porter préjudice à la stabilité du pays et de la région dans son ensemble. Malheureusement, cela a été démontré de nouveau pendant la dernière période d'observation. Certaines mesures prises par le Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine ont remplacé la légitimité démocratique par l'imposition politique, tout en prétendant qu'elles contribuaient au bon fonctionnement de l'État. Ces interventions n'ont pas renforcé les institutions. Elles ont aggravé les divisions, érodé la confiance et créé un climat d'arbitraire politique.

Nous sommes également préoccupés par l'approche sélective adoptée par de nombreux acteurs politiques en Bosnie-Herzégovine à l'égard des actions du Haut-Représentant. Leurs positions évoluent non pas sur la base des principes mais par opportunisme. Qu'il me soit permis d'illustrer mon propos. Il y a peu, un représentant de la Bosnie-Herzégovine a déclaré dans cette même salle que M. Schmidt avait violé l'annexe 10 de l'Accord de Dayton et la Constitution de la Bosnie-Herzégovine en modifiant la loi électorale plusieurs semaines avant le scrutin et une nouvelle fois le soir de l'élection, ainsi qu'en modifiant la Constitution de l'une des entités, bien que cela ne relève pas de sa compétence. En critiquant la conduite de M. Schmidt, il a fait allusion à de nombreuses normes juridiques, à des décisions de tribunaux européens et internationaux, au Code de bonne conduite de la Commission de Venise en matière électorale, à la Convention européenne des droits de l'homme et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui font tous partie intégrante de l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. Il a présenté, en fait, un argument juridique solide.

Pourtant, lorsque l'opportunisme politique l'exige, ces principes sont commodément mis de côté. Ainsi, nous avons récemment été témoins d'une situation dans laquelle un président démocratiquement élu de l'une des entités a été démis de ses fonctions pour avoir promulgué des projets de loi dûment adoptés par le parlement de cette même entité. Cela a été fait sur la base des amendements au code pénal imposés par le Haut-Représentant, qui, une fois entrés en vigueur, ont été appliqués rétroactivement. Avant de laisser le temps aux membres de bien comprendre cette absurdité politique et juridique, je dois noter que les mêmes acteurs qui critiquaient autrefois les excès du Haut-Représentant louent aujourd'hui ses dernières décisions comme une preuve de respect de l'état de droit.

Cela nous amène au cœur du problème, qui est double. Premièrement, deux actes distincts qui sont chacun juridiquement contestables et politiquement nuisibles ne produisent pas, lorsqu'ils sont combinés, un résultat positif. Ils ne font que s'accumuler, renforçant un schéma d'actions qui sape la légitimité démocratique et donne l'impression d'une autorité arbitraire, semblable à celle d'un vice-roi. Deuxièmement, la plupart des discours politiques sur la Bosnie-Herzégovine ont réduit tous les problèmes du pays à une seule personnalité politique. Étant donné que cette personne n'est plus en fonction, l'on pourrait penser que tous les problèmes ont été réglés. Mais cela soulève la question suivante : est-ce vraiment le cas ?

Malheureusement, au-delà de ce débat institutionnel, il y a un problème politique et sociétal plus profond. Le problème réside dans l'absence persistante des dénominateurs de base consensuels qui devraient sous-tendre le fonctionnement du système. L'absence d'un tel consensus se manifeste de multiples façons, mais c'est la cause première qui doit être traitée. Dans ce contexte, il convient de noter la tendance persistante, au sein de la classe politique à Sarajevo, à interpréter la démocratie à travers un prisme centré sur la majorité, qui cherche à traduire la domination démographique en contrôle politique. Dans un État complexe et multiethnique, un tel modèle n'est ni démocratique ni durable.

Encore une fois, à titre d'illustration, M. Komšić, dans sa récente allocution à l'Assemblée générale, a déploré les activités de cette partie de la communauté internationale qui, de diverses manières, cherche à préserver un système politique accessoire dans lequel une minorité gouverne la majorité, détruisant ainsi l'un des principes fondamentaux de la démocratie. Ce sont les mots d'un membre de la présidence qui, comme cela a été noté ici même, et pas par la Serbie, a été élu par les électeurs non croates, plus nombreux, qui ont voté de manière stratégique pour avoir à la présidence de la Bosnie-Herzégovine à la fois un représentant bosniaque et le représentant croate qu'ils souhaitaient. Il est tout aussi regrettable que cette même approche centrée sur la majorité reste enracinée dans des discours belliqueux et

clivants, qui continuent de qualifier des communautés entières d'« agresseuses » dans leur propre patrie. Ces discours aggravent les divisions au lieu de favoriser la réconciliation. Ils font obstacle à la cohésion indispensable pour que la Bosnie-Herzégovine devienne un État efficace et tourné vers l'avenir.

La Serbie continuera à prôner le dialogue, le respect de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et le respect de l'Accord de paix de Dayton comme fondements de la paix. Nous saluons les efforts récents de l'Administration du Président Trump, qui ont conduit à des évolutions positives en Bosnie-Herzégovine. À l'heure où la Bosnie-Herzégovine est sur le point d'écrire un nouveau chapitre politique, nous sommes convaincus que les représentants politiques du pays pourront trouver, grâce à un dialogue responsable et à des compromis, des solutions qui servent les intérêts de tous les peuples et garantissent le progrès pour l'ensemble du pays. Nous partageons avec la Bosnie-Herzégovine la vision d'une région ancrée dans la paix, la prospérité et l'intégration dans l'Union européenne.

La stabilité et le développement de la Serbie sont indissociables de ceux de la Bosnie-Herzégovine. À l'avenir, la Serbie restera une partenaire fiable et constructive, appuyant les initiatives qui favorisent la stabilité, la croissance économique, la coopération régionale et l'intégration dans l'Union européenne.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'Accord de Dayton n'a pas réparti les pouvoirs mais les responsabilités. Lorsque cette responsabilité est partagée, la stabilité s'ensuit naturellement. Lorsqu'elle est remplacée par la partialité, la méfiance reprend le dessus.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Ćurić Hrvatinić (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne au nom de ses États membres, et je voudrais également formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous nous félicitons de la prorogation de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine, qui continue à jouer un rôle déterminant dans la préservation de la stabilité et de la sécurité en Bosnie-Herzégovine. Cette année, nous célébrons les 30 années qui se sont écoulées depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton et de la déclaration de Split, des jalons qui ont ouvert la voie à la paix après des années de conflit. La déclaration de Split de juillet 1995, signée par le Président croate Tuđman et le Président bosniaque Izetbegović, a officialisé les modalités de la coopération en matière de défense contre l'agression et a ainsi contribué de manière essentielle à mettre fin à la guerre.

Nous déplorons la profonde crise politique qu'a connue la Bosnie-Herzégovine au cours de l'année écoulée. Ces questions doivent être réglées dès que possible grâce à un dialogue démocratique et à la participation de toutes les parties prenantes concernées et de leurs représentants légitimes.

Nous appelons tous les acteurs en Bosnie-Herzégovine à renoncer aux discours qui sèment la discorde, à respecter pleinement la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays, le principe d'égalité de tous les peuples constitutifs, ainsi que l'état de droit et les droits fondamentaux, et à promouvoir la réconciliation. Les mesures qui portent atteinte à l'ordre constitutionnel sont inadmissibles. L'Accord de paix de Dayton, qui est le fondement de l'architecture constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine, reste la pierre angulaire de la paix et de la stabilité.

Ce moment nous offre également l'occasion d'aborder un problème de longue date qui continue de miner le développement démocratique de la Bosnie-Herzégovine, à savoir l'érosion du principe d'égalité entre les peuples constitutifs. Lorsque

ce principe n'est pas respecté, un dialogue et une confiance authentiques deviennent impossibles. Ce n'est qu'en assurant une représentation complète et égale des trois peuples constitutifs que le pays pourra parvenir à une stabilité politique durable et à une démocratie véritablement fonctionnelle.

Un système électoral équitable et représentatif est donc essentiel. Dans le cadre actuel, l'ingénierie électorale prive les Croates de Bosnie-Herzégovine du droit d'élire leur représentant légitime au collège présidentiel. Une telle situation sape la confiance et alimente les divisions. La modification de la loi électorale pour garantir une participation équitable et des résultats légitimes est donc une priorité à laquelle il faut s'atteler de toute urgence, en particulier avant les élections législatives qui doivent se tenir en octobre 2026.

Nous espérons que la Bosnie-Herzégovine se recentrera sur les réformes et son programme européen. L'intégration européenne reste la meilleure voie vers la stabilité, la prospérité et le développement pour tous ses habitants. Seul État membre de l'Union européenne limitrophe de la Bosnie-Herzégovine, la Croatie soutient chaleureusement ses progrès sur la voie de l'adhésion à l'Union. Grâce à notre partenariat européen, nous aidons à renforcer les institutions et les capacités administratives, ce qui permet de garantir un processus d'adhésion cohérent et couronné de succès ainsi qu'un cheminement irréversible vers le statut de membre à part entière.

L'appui de la Croatie est un appui de longue date et il est concret, qu'il s'agisse de l'accueil et de l'aide humanitaire dans les années 90, lorsque la Croatie a hébergé plus d'un demi-million de réfugiés de Bosnie-Herzégovine et créé les conditions préalables à l'Accord de paix, ou de la coopération actuelle dans les domaines du développement, de l'éducation, de la culture, des soins de santé et des secours d'urgence. La Croatie reste un partenaire inébranlable et fiable de la Bosnie-Herzégovine. Plus récemment, la Croatie a alloué 9,5 millions d'euros à des programmes de soutien et fourni une aide d'urgence supplémentaire de 10 millions d'euros à la suite des inondations de 2024, notamment pour les opérations de sauvetage et la réparation des infrastructures. Par ces efforts également, la Croatie réaffirme sa solidarité et son engagement indéfectibles en faveur d'une Bosnie-Herzégovine stable, fonctionnelle et européenne.

Le Président (*parle en russe*) : Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je tiens à rappeler au représentant de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à toute autre délégation souhaitant prendre la parole pour faire une déclaration supplémentaire, que chaque délégation n'aura la possibilité de le faire qu'une seule fois.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Lagumdžija (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je pensais que ceux d'entre nous qui viennent de la région auraient tiré les enseignements des précédentes séances du Conseil de sécurité. Je salue la déclaration du représentant de la Croatie et ce n'est pas à elle que je réponds.

Avec tout le respect que je dois au représentant de la Serbie, je pense qu'il est inacceptable que je l'entende reprendre ce que d'autres ont dit la dernière fois, dans des termes différents, à savoir la remise en question, une fois de plus, de la légitimité et de la légalité du Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, et ce de manière très inappropriée dans cette salle. Avec tout le respect que je lui dois, compter les électeurs en fonction de leur sang, de leur appartenance ethnique, de leur race ou de leur religion est non seulement contraire aux droits humains et à l'ordre constitutionnel établi par l'Accord de paix de Dayton, dont nous sommes tous si fiers, mais aussi aux principes mêmes sur lesquels ce bâtiment a été construit. Je condamne donc fermement la manière dont mon collègue a remis en

question la légitimité et la légalité du Président du collège présidentiel de la Bosnie-Herzégovine, qui a été élu par les citoyens de la Bosnie-Herzégovine conformément à notre Constitution et à l'Accord de paix et, de toute évidence, pas selon la volonté de certains acteurs de pays voisins qui veulent s'immiscer dans notre avenir et y influer de manière négative.

La séance est levée à 11 h 45.